

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : Pour Roubaix : 18 fr. par an,  
10 fr. pour six mois,  
6 fr. pour trois mois.  
Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 12 octobre.

La circulaire suivante, relative à la souscription nationale ouverte en faveur des blessés et des familles des militaires et marins tués ou blessés à l'armée d'Italie, a été adressée à MM. les préfets par le ministre de l'intérieur :

« Paris, le 5 septembre 1859.

« Monsieur le préfet,

« Un avis, inséré au *Moniteur* du 13 août dernier, porte que « la souscription nationale pour venir en aide aux blessés et aux familles des militaires ou marins tués ou blessés à l'armée d'Italie, dont la clôture avait été fixée au 1<sup>er</sup> septembre, ne sera close que le 1<sup>er</sup> janvier prochain. »

« Je vous prie de porter cet avis à la connaissance de vos administrés par la voie du *Recueil des actes administratifs*.

« Vous voudrez bien rappeler en même temps aux pétitionnaires qui croiraient devoir solliciter des secours que leurs demandes doivent être accompagnées d'un certificat du maire de la commune qu'ils habitent, indiquant : l'âge du chef de la famille, sa profession, sa position de fortune, le nombre de ses enfants, leur sexe et leur âge.

« Lorsque le pétitionnaire aura eu un fils ou un parent tué à l'armée, il y aura lieu de produire un acte ou un avis officiel du décès.

« Quand les demandes vous seront adressées, vous prendrez l'avis du sous-préfet sur la suite dont elles sont susceptibles, et vous me transmettez ensuite le dossier complet, avec vos observations et votre appréciation personnelle.

« Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

« Le ministre de l'intérieur,

« Signé : DUC DE PADOUÉ. »

Le ministre de l'instruction publique a publié l'arrêté suivant :

Art. 1<sup>er</sup>. Dans les lycées de Paris et dans les lycées des départements où le nombre des élèves

permet la formation de deux divisions pour chacune des classes de rhétorique, seconde et troisième, les élèves de la section des sciences cesseront d'être réunis à ceux de la section des lettres pour l'enseignement littéraire.

Cet enseignement leur sera donné dans des classes spéciales et conformément aux prescriptions du règlement du 5 août 1852.

2. L'enseignement de l'histoire et des langues vivantes continuera à être commun aux deux sections.

3. Dans ces trois classes, divisées comme il est dit ci-dessus, les élèves des deux sections auront des compositions et des prix distincts pour les études littéraires.

A Paris, il aura des compositions et des prix distincts au concours général.

Le *Moniteur* a publié, il y a quelques jours, un rapport adressé à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, par le président de la commission permanente chargée de réviser annuellement les prix des marchandises inscrites au tableau du commerce de la France. La commission a terminé le 10 mai dernier cette révision des valeurs pour l'année 1858, et il résulte de son travail, qu'au milieu des nombreuses fluctuations de prix, un fait général s'est produit en 1858, savoir : la prédominance de la baisse sur la hausse. Sur 1,739 marchandises tant importées qu'exportées, et dont la commission des valeurs a eu à fixer les prix moyens, on a compté 609 marchandises en baisse, 347 en hausse et 783 qui n'ont point subi de variations de prix, ou du moins pas de variations sensibles.

Des correspondances parisiennes annoncent la rentrée à Paris de M. le maréchal de MacMahon, qui vient de visiter les principales villes du Nord, après avoir pris possession de son commandement. Cela semble indiquer que le maréchal ne séjournera pas à Lille et qu'il dirigera de Paris les affaires de son commandement. Cela tient sans doute à l'impossibilité dans laquelle on a dû se trouver de loger convenablement le maréchal en même temps que le général de division.

personnes qu'il apercevait dans le fond de la vallée ne parussent avoir qu'une hauteur lilliputiennne, cependant la couleur jaune clair de leurs chapeux de paille et le rouge brillant de leurs étoffes, que l'on entrevoyait à travers les masses grisâtres des rochers, produisaient un très bel effet, mêlés à la fraîche verdure des arbres qui s'élevaient dans ce lieu humide, et ce fut à regret qu'il vit les deux dames et les hommes qui les accompagnaient quitter ce lieu embelli par leur présence, pour monter l'escalier escarpé qui mène de ce terrain rocailleux à la route de Lohmen.

L'une des dames, qu'à ses mouvements rapides et légers on reconnaissait facilement pour la plus jeune, resta plus longtemps que les autres pour admirer le point de vue qu'elle avait sous les yeux. Elle paraissait tracer dans son portefeuille une esquisse de ce lieu charmant, et Théodore, au moyen de sa lunette d'approche, suivait tous ses mouvements, tandis que sa compagne, dont la démarche semblait un peu lourde, arrivait au haut de l'escalier, en s'appuyant sur la rampe. La première regardait attentivement tous les objets qui l'environnaient, comme si elle eût voulu graver ces lieux dans son esprit. Enfin elle rejoignit les autres d'un pas agile et disparut avec eux.

Théodore étant descendu vers le moulin et se trouvant au même endroit où il avait aperçu les dames, vit, au pied de l'escalier, un mouchoir élégamment brodé, qui ne pouvait avoir été perdu que par l'une des deux dames.

Il le ramassa et le regarda attentivement pour chercher s'il y avait dessus un nom qui pût lui permettre de le rendre à celle à qui il appartenait. Il découvrit, en effet, brodées élégamment sur la dentelle, des lettres qui formaient le nom

de Lony. Il le mit dans sa poche, et, pensant avec raison qu'il rencontrerait ces dames à Lohmen, il accéléra sa marche pour arriver plus tôt ; mais, avant qu'il n'eût atteint le seuil de l'hôtel, une voiture légère, dans laquelle se trouvaient les personnes qu'il cherchait, passa rapidement auprès de lui, et deux yeux brillants comme des étoiles le regardèrent avec une telle vivacité et d'une manière si touchante, qu'il lui sembla que jamais ce regard ne pourrait s'effacer de son esprit.

Ce fut en vain qu'il s'informa dans l'hôtel du nom des voyageurs qui venaient de le quitter, et des moindres particularités qui pouvaient les concerner. Maintenant que l'œil de cette inconnue avait allumé dans son cœur une flamme aussi subite que violente, il lui parut doublement nécessaire de la retrouver ; mais personne ne pouvait lui donner une réponse satisfaisante. C'était un cocher de Dresde qui les conduisait. La mère et la fille, dont on ignorait le nom et le domicile, semblaient, comme lui, s'être proposé de visiter la Suisse saxonne, accompagnées d'un domestique et de deux guides ; elles se dirigeaient en ce moment vers le Bastion. Ainsi, il conserva au moins l'espoir de les rencontrer encore une fois dans ses courses ultérieures, et pour ne pas perdre de temps, il les suivit quelques instants après, présumant qu'elles dîneraient sur le Bastion.

Quelques années auparavant, ce rocher élevé, unique dans son genre, n'aurait qu'un aspect épouvantable ; on y voyait régner la plus affreuse solitude. Mais aujourd'hui, un aubergiste ayant eu l'heureuse idée d'y construire des tentes pour recevoir les visiteurs et leur fournir tous les rafraîchissements nécessaires, on voit accourir chez lui des milliers de voyageurs atti-

rés par les merveilles de cette contrée, et le silence d'autrefois, qui n'était interrompu que par le bruit de l'orage, par les roulements du tonnerre ou par le chant des oiseaux qui parcouraient les airs d'un vol rapide, est remplacé maintenant par les chants d'allégresse des voyageurs et par une belle musique vocale et instrumentale qui égaye les voyageurs pendant les repas.

Théodore se crut dans un jardin de fées quand il fut parvenu sur la hauteur d'où l'on apercevait toute la vallée ; les cabanes que l'on avait construites sur un lieu aussi élevé lui paraissaient avoir été transportées par une baguette magique ; il lui semblait qu'il allait les voir disparaître aussitôt, lorsque les sons d'une marche guerrière, que l'on jouait alors, vinrent frapper agréablement son oreille. Vivement ému par cette musique harmonieuse, il passa rapidement près des cabanes, n'ayant qu'un faible espoir de rencontrer de nouveau les yeux de sa belle inconnue ; mais toutes ses démarches furent inutiles ; dans aucun des groupes rassemblés en ce lieu, il n'aperçut la personne qu'il désirait avec tant d'impatience. Alors il se résigna à retourner à l'endroit où il avait commandé son dîner.

Arrivé sur le sommet du rocher qui s'élève de trois cent soixante mètres au-dessus de l'Elbe, et auquel on a donné le nom de Bastion, à cause de sa construction formidable, Théodore promenait ses regards sur les campagnes fleuries et fertiles de la Saxe qu'arrose l'Elbe, et les arrêtait de temps en temps sur les montagnes de la Bohême qui bornent l'horizon étendu dont on jouit à cette hauteur quand il fait beau.

Son guide, placé à côté de lui, lui détaillait

passage à niveau de Luignne. — Le machiniste est parvenu à sauter sur le talus où la locomotive s'est enfoncée, restant ainsi suspendue à 15 mètres de hauteur, et tous les wagons ont été renversés sur la voie.

Personne n'a été blessé. Le service n'a pas été interrompu. Un convoi spécial a transporté les voyageurs arrivant de Gand.

Malheureusement, par suite de la lenteur proverbiale des employés, la voie est restée encombrée jusqu'au lendemain matin.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

VILLE DE ROUBAIX

TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS.

Le Conseiller municipal faisant fonctions de Maire de la ville de Roubaix,

Donne avis qu'en conformité de la loi du 2 mai 1855 et du décret du 4 août suivant, les possesseurs de chiens doivent, du 1<sup>er</sup> octobre de chaque année au 15 janvier de l'année suivante, faire, à la Mairie, une déclaration indiquant le nombre de leurs chiens et les usages auxquels ils sont destinés.

Cette déclaration doit être renouvelée tous les ans.

Ceux qui n'auront pas fait leur déclaration au plus tard le 15 janvier prochain, seront passibles d'une triple taxe.

Ceux qui auront fait une déclaration incomplète ou inexacte devront payer une double taxe.

Lorsqu'un contribuable aura été soumis à un accroissement de taxe, et que, pour l'année suivante, il ne fera pas la déclaration exigée, ou fera une déclaration incomplète ou inexacte, la taxe sera quadruplée dans le premier cas, et triplée dans le second.

Roubaix, le 12 octobre 1859.

TIERS-BONTE.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 12 OCTOBRE 1859.

LONY

OU

DEUX JOURNÉES DANS LA SUISSE SAXONNE

Par un beau jour d'été, clair et sans nuages, le comte Théodore Rheinau quitta Dresde pour faire une excursion dans la Suisse saxonne. Ses chevaux fougueux parcouraient rapidement la belle route de Pillnitz à Graupe, que, d'après son itinéraire, il devait suivre, lorsque la magnifique vallée de Lubelbal vint offrir à son admiration des points de vue si pittoresques qu'il se décida à descendre de voiture, en disant qu'il préférerait aller à pied, accompagné de son guide, pour examiner par lui-même de près les curiosités du pays.

Après avoir grimpé sur la montagne, qui était recouverte d'une belle végétation, il aperçut à ses pieds un charmant paysage, arrosé par les fleuves Lochmule et Wesenitz.

Pendant qu'il était occupé à admirer les beautés de la nature qu'offre avec profusion ce pays romantique, il vit plusieurs personnes passer le pont de pierre placé derrière le moulin.

Quoique, de la hauteur où il se trouvait, les